

---

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ LES COTEAUX  
ET DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

**AVIS VOUS EST DONNÉ QUE :**

Lors de l'assemblée ordinaire de la Régie d'assainissement des Coteaux qui se tiendra le **1 avril 2026**, au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac, à compter de **15 h 30**, la trésorière déposera les états financiers pour l'exercice financier 2025, et ce, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal* et 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026



Jacques Legault, secrétaire

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, Jacques Legault, secrétaire, certifie que j'ai affiché l'avis ci-dessus, ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026, à l'hôtel de ville des municipalités concernées.

DONNÉ à Coteau-du-Lac ce 25<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026.



Jacques Legault, secrétaire